

# Compte rendu sommaire des décisions prises lors de la séance du 21 décembre 2020

# Droit de préemption urbain :

La commune décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

- YA 60, d'une superficie de 785 M2 et YA 61 d'une superficie de 331 m2 sise au 7, chemin des Roses appartenant aux consorts GUINOUET et FOUCHARD
- C 543 et C 544 d'une superficie de 575 m2, sise Impasse du Clos poussé appartenant à Mmes GUERIN Madeleine et Michelle
- A 1719 d'une superficie de 89 m2 sise 18, la Corbière appartenant à Mme OLIVE et ses enfants
- C 648 d'une superficie de 133 m2 sise 57, rue des Frères Templé appartenant à Mme TRILLARD et ses enfants
- YC 45, 124, 125 d'une superficie de 310 m2, sise 5, Tartifume appartenant à Mme MONTFORT Marie-Josèphe
- A 1571 -1572 1589 1594 1595 d'une superficie de 2597 m2 sise, 7, la Corbière appartenant à Mr et Mme EVEN Jean-Yves
- YD 38 d'une superficie de 1000 m2 sise 40 la Corbière appartenant à Mr et Mme ADAM Gérard

## Règlement du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le règlement du conseil municipal

Mise en place des pénalités – service cantine et périscolaire

# Adoption de pénalités suivantes :

#### Service cantine:

- <u>annulation de repas non effectuée</u>: facturation du repas le 1<sup>er</sup> jour d'absence et application d'une pénalité de 2 € en plus du prix du repas à partir du 2<sup>ème</sup> jour d'absence si le repas n'est pas décommandé par les familles via le portail familles
- inscription non effectuée : facturation du repas, plus pénalité de 2 €

## Service périscolaire :

- inscrits et non présents : une pénalité de 2,50 € de plus correspondant à la tranche horaire du matin et de 4,00 € pour la tranche horaire du soir soit 0,50 € le quart d'heure.
- non inscrits et présents : une pénalité de 0,50 € de plus par ¼ h sera appliquée à partir de la présence de l'enfant.
- Dépassement horaire de fin d'accueil après 18 h 30 : 2 € par ¼ heure de retard.

Avec l'obligation pour chaque famille, d'utiliser le portail familles tant pour les inscriptions que pour les désinscriptions.

Subvention au titre du plan de relance BTP - fonds exceptionnels – travaux d'aménagement de sécurité Rue des Pohardières

Une demande de subvention auprès du Conseil Régional de L.A au titre du plan de relance, relative aux travaux d'aménagement de sécurité et de liaisons douces rue des Pohardières a été déposée.

Accord de principe pour acquisition de terrain – rue des Etangs

Une délibération a été prise concernant le souhait d'acquérir les parcelles cadastrées C 1906, C 1907, C 1908, C 1909, C 1910p, appartenant à Mr TRILLARD Hervé.

## **DIVERS:**

## **LE SYNDICAT CHERE – DON – ISAC :**

Le conseil municipal s'est inscrit sur le programme « inventaire et diagnostic bocager des communes du Syndicat Chère Don Isac, seules 10 communes seront retenues.

Prochaine réunion le : 2 février 2021 Affiché le 31 décembre 2020.

Le Maire,